
Date de Convocation

11/12/2023

Date d’Affichage

13/12/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 12

Votants 14

OBJET :

**Adhésion au
groupement de
commandes pour la
passation d’un marché
public relatif à la
location d’autocars avec
chauffeur**

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Olivier
TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Anne DAMIE, Rénald
DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Valérie
DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique,

Vu les dispositions de l’article L1414-3 du code général des
collectivités territoriales,

Vu la délibération CC_2023_263 du Conseil communautaire de
la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du
20 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle
Carembault a proposé de constituer un groupement de
commandes pour la passation d’un marché public relatif à la
location d’autocars avec chauffeur.

Considérant que ce groupement, en mutualisant les
procédures, permettra :

- de rendre plus efficaces les opérations de mise en
concurrence qui auraient été engagées
individuellement par chaque membre,
- d’obtenir de meilleures conditions tarifaires au regard
du nombre de membres et des économies d’échelle en
découlant ;
- de garantir une homogénéisation des prestations.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle
Carembault serait coordonnateur de ce groupement de
commandes.

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du
coordonnateur.

DECIDE (par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,
sur 14 VOTANTS)

- D’adhérer au groupement de commandes pour la
passation d’un marché public relatif à la location
d’autocars avec chauffeur.

- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la location d'autocars avec chauffeur, et tout document afférent à ce dossier.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 19 décembre 2023
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS

